

Document généré le mercredi 01 juin 2022 à 14:34

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	24/05/22	24/05/22			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce

Service : CPJ

Classification CPV :

Principale : **71621000** - Services d'analyse technique ou services de conseilComplémentaires : **71630000** - Services de contrôle et d'essais techniques

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

SIRET 21840054700012



Objet du marché Missions de prestations de diagnostic amiante-HAP sur chaussées et trottoirs en enrobés bitumineux et diagnostic amiante, plomb termites avant travaux et démolition sur bâtiment communaux (2 lots)

Référence acheteur MP22-01

Nature de la procédure Services

Procédure Procédure adaptée

Critères Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

d'attribution dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Procédures Instance chargée des procédures de recours :

de recours **Tribunal administratif de Nîmes**

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes - Cedex 09

Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786

greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot 1 : Diagnostic amiante-HAP sur chaussées et trottoirs en enrobés bitumineux Date d'attribution : 12/05/22

Nombre d'offres reçues : 8

Marché n° : MP22-01-01 - **A.C. ENVIRONNEMENT** 64 RUE CLEMENT ADER Montant HT : **40 000,00 €**
42153 Riorges

Sous-traitance : non.

Lot 2 : Diagnostic amiante, plomb et termites avant travaux et démolition sur bâtiments communaux Date d'attribution : 12/05/22

Nombre d'offres reçues : 7

Marché n° : MP22-01-02 - **A.C. ENVIRONNEMENT** 64 RUE CLEMENT ADER Montant HT : **140 000,00 €**
42153 Riorges

Renseignements complémentaires

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois selon les modalités détaillées

dans le CCAP.

La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois (4 ans).

Envoi le 24/05/22 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.